

	SDIS 70 Guide des procédures opérationnelles Opération de secours en zone montagneuse	Fiche n° : 37 Maj : 19/09/2012 Validité : Permanente
	<input type="checkbox"/> Tous les personnels <input type="checkbox"/> Chefs d'agrès	<input checked="" type="checkbox"/> Opérateurs CODIS <input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe
Référence : <ul style="list-style-type: none"> - Circulaire du 6 juin 2011 relative aux orientations générales pour la mise en œuvre des moyens publics concourant au secours en montagne et sa formalisation dans le cadre d'une disposition spécifique ORSEC - Plan ORSEC départemental secours en montagne – 7 juin 2012 		

Localisation et description du risque :

La zone montagneuse se situe sur la partie Nord-Est du département. Seul l'arrondissement de Lure est concerné. Elle est limitrophe avec les départements des VOSGES et du TERRITOIRE de BELFORT.

Activités d'été	Activités d'hiver
Randonnée pédestre Randonnée quad VTT Canyoning (très limité) Parapente	Ski piste (1 station) Ski de randonnée Ski de fond (2 sites – St Bresson et Plancher les Mines) Raquettes à neige

Domaines skiables en Haute-Saône :

St Bresson	La Planche des Belles Filles
Ski fond Raquettes Plusieurs pistes tracées Domaine en limite de département 70/88 Accès côté Haute-Saône : St Bresson puis la Chapelle Beuregard (parking)	Ski alpin Ski de fond Ski de randonnée Raquettes Piste de ski de fond relie le ballon d'Alsace - 14 km – Point central, Refuge de la Grande Goutte (70)
Pas de pisteurs secouristes	http://www.stationdelaplanche.fr Domaine skiable ouvert que certains jours Pisteur secouriste lorsque le domaine est ouvert Responsable de la station : Mr Jean ROLLAND Billetterie/Info station/Atelier : 03 84 23 94 31 Hôtel bar restaurant (Chalet) : 03 84 27 45 34 ou 09 80 40 14 53 Location de matériel : 03 84 29 60 13 Syndicat, mairie de Plancher les Mines : 03 84 23 65 61 Territoire de Belfort (90), Ballon d'Alsace (SMIBA) : 03 29 25 20 38 - ski de fond (chalet des démineurs)

Traitement d'une demande de secours en montagne :

Qualification d'une opération de secours en montagne :

- Mise en œuvre de techniques et de matériels particuliers
- Conditions météo
- Type de terrain
- Accessibilité
- Degré d'urgence
- Disponibilité des acteurs
- Nombre de victimes

Différence entre une opération de recherche et une opération de secours en montagne :

- **Opération de recherche :** « Fondée sur l'incertitude des renseignements tenant aux circonstances de la disparition » ;
- **Opération de secours en montagne :** connaît en principe deux phases successives :
 - Une phase localisation
 - Une phase secours

Traitement d'une demande secours en montagne :

- Numéro diffusé pour le secours en montagne : 112
- Interconnexion comme toutes interventions
- Le CODIS est identifié comme le centre opérationnel de sécurité civile en liaison permanente avec la préfecture ;
- Rôle CTA-CODIS :
 - **Traitement de la demande de secours, en compléments des prises de renseignements communs à toutes interventions :**
 - Le blessé est-il sur le domaine skiable ?
 - Type d'activité
 - Lieu de départ (nom, département ...)
 - Lieu de destination
 - Nom de l'itinéraire
 - Heure de départ
 - Point caractéristiques rencontrés
 - Type de relief, étang, crête, vallon...
 - Infrastructures à proximité (pylônes, lignes électriques ...)
 - Panneaux indicateurs...
 - Si GPS : demander les coordonnées
 - **Interconnexion CRRA15 et/ou GN**
 - **Engagement de moyen :**
 - Opération de recherche : relève de la GN transfert d'appel
 - Opération de secours :
 - Sur domaine skiable, durant les heures d'ouverture de la station :
 - alerter les pisteurs secouristes
 - Engagement en fonction de la gravité et de la 1^{ère} reconnaissance faite par les pisteurs secouriste
 - Sur domaine skiable, hors période d'ouverture de la station :
 - Engagement des moyens (VSAV + ULS + CDG)
 - Essayer d'alerter les pisteurs secouristes
 - Information mutuelle (CRRA15 – GN – Maire)
 - Sur le domaine skiable, sans pisteurs secouristes et hors domaine skiable :
 - Engagement des moyens (VSAV + ULS + CDG)
 - Information mutuelle (CRRA15 – GN – Maire)
 - **Information chaîne de commandement**
 - Information préfecture
 - Activation CODIS

Organisation du commandement :

- **Autorité de police :**
 - **Maire – DOS :** domaine communal
 - **Préfet – DOS :** La mobilisation dépasse la capacité d'une commune et relève de la responsabilité du préfet – Plan ORSEC Montagne
- **Opération de recherche :**
 - relève du commandant du groupement de gendarmerie – COR
 - si le COR en fait la demande, les moyens SP peuvent être engagés sur décision du CDS
- **Opération de secours (localisation et secours) :**
 - relève du DDSIS - COS

Acteurs secours en montagne :

- Acteurs concernés : Préfecture – le ou les maires concernés – Sapeurs-pompiers – Gendarmerie – ONF – SAMU – DDT – ARS

Moyens de secours :

- Sapeurs-pompiers (voir atlas des moyens) :
 - VLTT
 - ULS + GPS
 - QUAD + GPS
 - VLPC + Valise RIP
 - Lot montagne
- Moyens des différents acteurs :
 - GN
 - ONF
 - SMUR
- Autres moyens sur décision du CDS :
 - Equipes spécialisées
 - Hélicoptère de la sécurité civile
 - Chasse neige
 - Moyens permettant d'assurer le secours sur piste (motoneiges ; chenillettes)
 - 2 chenillettes militaires sont affectées au fort de Servance (Enceinte militaire rattachée à la Base de Défense Luxeuil-Epinal)

Eléments cartographiques disponibles pour la localisation et les opérations de secours :

- Ensemble des cartes de randonnées publiées par les offices de tourisme sont disponibles dans la mallette opérationnelle ou sur les sites internet :
 - O:\Mallette opérationnelle\02 - Les risques du département\Randonnées itinéraires
- Carte ONF/SDIS70-90 du massif de la Planche des Belles Filles :
 - O:\Mallette opérationnelle\02 - Les risques du département\Randonnées itinéraires\Station de SKI Planche des Belles Filles
 - Cartes papiers (A0 et A3) dans la VLPC et au CODIS70 ; les CIP, CI et CPI concernés cartes A3
- Cartographie GOOGLE

Transmissions :

A noter, qu'en cas de recherche ou d'opération de secours en montagne, il est intéressant d'activer la valise RIP sur un point haut afin de disposer d'une couverture ANTARES améliorée.

- Pylône TDF route de Belfay (47.764448,6.734254) :
 - Permet d'avoir une couverture de la vallée de Plancher les Mines ainsi que du domaine de la planche des Belles Filles

SDIS 70

**CARTE DE COUVERTURE OPÉRATIONNELLE
MOYENS SECOURS EN MONTAGNE**

